



Le



Sainte-Anne-de-Sorel

# Phare

Bulletin municipal

VOL. 23 • N° 03 • HIVER 2014-2015

*Puisse ce Noël remplir votre foyer d'harmonie et de chaleur et votre cœur d'amour et de bonheur.*

*Heureux temps des Fêtes à tous nos citoyens!*



Mot du maire	2
À mettre à votre agenda	2
L'équipe Le Phare	2
Infos municipales	3
Les collectes	3
Service de transport	3
Le Conseil vous informe	4-8
Services municipaux	9
Vos animaux	9
Fêtes et activités	10
Secteur agricole	10
Divers informations	11
Du côté de l'église	11
Informations à conserver	12

**M. MICHEL  
PÉLOQUIN**  
Maire

Déjà plus d'un an de passé!

Voilà déjà plus d'une année de passée depuis la dernière élection. À ce moment-ci, il est opportun de faire le bilan sur les actions posées par le conseil municipal durant cette première période. Le principal objectif a été de réduire les dépenses de fonctionnement. Tous les postes budgétaires ont été examinés de près : dépenses des élus, ressources humaines, les coûts des services de communication et de transport, les contrats des fournisseurs de service, etc. Des économies importantes ont été réalisées, et il en a résulté un deuxième budget sans augmentation du taux de taxe foncière et des tarifs relevant de la municipalité. Il faut rappeler que ce résultat a été atteint malgré les coupures importantes du gouvernement du Québec dans les transferts aux municipalités. Les membres du conseil municipal ont comme objectif de diminuer l'écart négatif de notre endettement et de notre niveau de taxation par rapport à la moyenne de municipalités comparables.

Cette première année a aussi permis à tous les membres du conseil de se familiariser avec les différents dossiers nécessitant des actions. Ainsi, au niveau des infrastructures, des études sont actuellement en cours pour évaluer la faisabilité et le coût de différents projets. Mentionnons l'examen d'une nouvelle solution possible pour l'installation des égouts sur l'île d'Embarras. Jusqu'à ce jour, les scénarios envisagés comme solution étaient beaucoup trop onéreux tant pour la municipalité que pour les propriétaires. Une évaluation des coûts est aussi en cours concernant la réfection de cinq kilomètres du chemin du Chenal-du-Moine. D'autres évaluations sont

aussi en cours pour aménager l'extension de la rue Marie-Didace et la mise à niveau de d'autres rues transversales. Il est également prévu pour 2015 de refaire une des deux descentes de bateaux située à la mairie. Des rénovations des bâtiments municipaux ont été amorcées récemment. Ces travaux se poursuivront et devraient permettre des économies futures importantes en ce qui a trait aux coûts de chauffage et de climatisation. Au niveau de l'équipement, un nouveau tracteur muni d'une pelle rétrocaveuse a récemment été acheté pour remplacer un tracteur plus petit qui ne correspondait pas aux besoins et qui occasionnait des coûts de plus en plus élevés en réparation.

Pour la prochaine année, le conseil devra se pencher entre autres sur les suites à

donner à l'aménagement des différents espaces appartenant à la municipalité. Il y aura aussi la renégociation de l'entente de loisirs et de l'entente concernant le service des incendies avec la ville de Sorel-Tracy.

Je tiens également à ce moment-ci à remercier chaleureusement tous les membres du personnel pour leur dévouement au service des citoyens de la municipalité. Je veux particulièrement remercier Monsieur Gérald Tremblay qui prendra une retraite bien méritée après 24 années de service.

*Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi pour souhaiter à tous nos concitoyens de la municipalité de Joyeuses Fêtes et une excellente Année 2015!*

**À METTRE À VOTRE AGENDA****HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL**

Veillez prendre note que les bureaux seront fermés du 19 décembre 2014 à midi jusqu'au 2 janvier 2015 inclusivement.

Le bureau municipal vous accueillera à compter du 5 janvier 2015 selon les heures régulières d'ouverture soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL**

Les séances ordinaires de l'année 2015 auront lieu les lundis suivants, à **19 h 30**, à la salle du Conseil municipal au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- 19 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 13 avril
- 4 mai
- 8 juin
- 6 juillet
- 24 août
- 14 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

**L'ÉQUIPE**  
*Le Phare***Bulletin municipal d'information**

Publié : 3 fois par année  
Distribution : Postes Canada  
Tirage : 1300 exemplaires

**Collaboration :**

M. Maxime Dauplaise  
Mme Chantal Laferrière  
Mme Diane Leduc  
M. Roger Soulières

**Gestion de l'information, infographie et impression :**

Les Publications Municipales  
Sans frais: 1 877 553-1955



## INFOS MUNICIPALES

### BOÎTES AUX LETTRES ENDOMMAGÉES

Votre boîte aux lettres est endommagée par le déneigeur,

#### SVP veuillez contacter soit :

- Ministère des Transports : 450 746-1812 faire le « 7 » pour la réception. Pour le secteur 72 à 254 chemin du Chenal-du-Moine jusqu'à l'intersection de la rue du Quai, le service est effectué par Camions Denis Lefebvre.
- M. Daniel Gamelin : 450 587-3202 (le jour) pour tout le reste de la municipalité.

#### NOTE

La présence de boîtes aux lettres constitue une contrainte pour le déneigeur et nous conseillons fortement que votre boîte aux lettres soit installée conformément aux recommandations de la Société canadienne des postes afin de minimiser les risques d'endommagement par les équipes de déneigement.

Seules les réclamations pour dommages aux boîtes aux lettres installées selon les recommandations de la Société canadienne des postes seront recevables.

### LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX



Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.



### RAPPEL

#### STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 01 h 00 et 07 h 00 du 15 novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

*Votre coopération est demandée!*

### NUISANCES

Il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, **neige ou glace**, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne, cours d'eau.

Toute infraction au présent règlement n° 475-2012 concernant les nuisances est passible d'une amende plus les frais.

*Nous vous invitons à faire preuve de civisme en tout temps de l'année!*



## LES COLLECTES

### RENOUVELLEMENT DE L'ÉTIQUETTE AUTOCOLLANTE 2015 POUR LE BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE

Nous vous signalons que les étiquettes autocollantes 2015 à apposer sur le 2<sup>e</sup> bac noir sont disponibles dès maintenant au bureau municipal.

#### Le coût est demeuré le même soit :

- 55 \$ pour l'année
- 30 \$ du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre.

### POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES

Voici les services qui seront mis à la disposition des citoyens **pour les surplus de matières résiduelles**, et ce pour les semaines du 22 décembre, du 29 décembre et du 5 janvier 2015.

- **Ordures ménagères** : des sacs (**noirs ou verts** n'excédant pas 20 livres) attachés pourront être déposés aux côtés du bac noir.

- **Matières recyclables** : des sacs **transparents attachés** pourront être déposés aux côtés du bac bleu. Cependant les boîtes de carton ne seront pas acceptées en raison des intempéries hivernales et les risques de dégâts possibles.

Pour toutes autres questions ou toutes plaintes à formuler vous devez vous adresser directement au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel en composant le 450 743-2703.

### COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins se fera le lundi 12 janvier 2015. SVP, VEUILLEZ DÉPOSER VOS SAPINS EN BORDURE DU CHEMIN FACE À VOTRE RÉSIDENCE.



## SERVICE DE TRANSPORT

### SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30

Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

Pour plus d'informations : 450.746.7827 • 1 855.751.7827  
[www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc](http://www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc)

AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC Pierre-De Saurel



## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Voici les principales décisions prises par le conseil municipal au cours des derniers mois :

- Suite à une consultation confidentielle effectuée auprès des résidents de la rue Paul concernant les dos d'âne par la conseillère Marie-France Bergeron; les résultats écrits ont révélé que 25 propriétaires étaient pour le maintien des dos d'âne vs 20 pour leur retrait (8 propriétaires n'ont pas répondu). Le conseil a donc décidé de maintenir le statu quo et de réétudier la situation l'an prochain suite à l'application de la nouvelle signalisation de 40 km/heure sur toutes les rues secondaires de la municipalité.
- Sainte-Anne-de-Sorel a réitéré son appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes pour la sauvegarde des services de Postes Canada.
- Suite au dépôt d'une pétition par les citoyens des rues Millette, Ringuette, Bussières et Marianne concernant la présence récurrente d'eau rouillée dans la conduite d'aqueduc de leur secteur, il est résolu de travailler activement à trouver une solution à long terme à cette problématique.
- Une suggestion d'une citoyenne, madame Mélissa Jacques, d'établir un comité en vue de mettre sur pied un projet de petite librairie gratuite à offrir aux enfants est acceptée d'emblée par les membres du conseil qui verront à fournir des «boîtes de partage» de livres à quelques endroits dans la municipalité.
- Le contrat de soutien technique du serveur informatique principal est renouvelé pour un an au coût de 629 \$ avec la firme MicroAge.
- Une offre d'installation d'un conteneur pour la récupération de matériel informatique est refusée considérant que plusieurs points de récupération existent déjà sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.
- Le conseiller Pierre Pontbriand, à titre de représentant de la municipalité, a déposé une couronne de fleurs au cénotaphe au nom de Sainte-Anne-de-Sorel lors de la cérémonie du Jour du Souvenir qui s'est déroulée le 9 novembre dernier au carré Royal.

Dans le cadre des compressions budgétaires, le conseil a cependant refusé d'assister à la rencontre « Vins et fromages » qui suit la cérémonie, et conséquemment de déboursier le montant triennal de 500 \$ demandé à cette fin.

- La municipalité a accordé une aide financière de 2 000 \$ à la Fabrique de la paroisse pour les réparations nécessaires de l'église.
- Comme à chaque année lors de la préparation des budgets des différents organismes auxquels contribue financièrement notre municipalité, une résolution d'appui est adoptée pour :
  - le dépôt du budget 2015 de la Régie Intermunicipale d'aqueduc Richelieu/Yamaska établissant notre quote-part annuelle à 105 628 \$, soit une hausse de 18 % par rapport à l'an dernier.
  - le dépôt du budget 2015 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent établissant notre quote-part annuelle à 75 472 \$.
  - le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel estimant notre quote-part pour 2015 à 3 894 \$.
- Un projet d'établissement d'un nouveau parc (aire de repos) à l'extrémité Est du chemin du Chenal-du-Moine (voisin du 3454) est soumis pour approbation auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec. Conditionnellement à l'acceptation de la CPTAQ, le terrain visé sera loué au coût annuel de 500\$ pour une période de 20 ans.
- Lors d'une assemblée extraordinaire du conseil tenue en octobre dernier, une résolution concernant le transport maritime du pétrole lourd a été adoptée à l'unanimité. Le texte précise entre autres, notre questionnement concernant les autorisations de transport accordées par les paliers de gouvernement pour ce type de pétrole, notre inquiétude des risques d'un tel déversement et le manque de ressources des municipalités riveraines et des ministères pour une intervention efficace en cas de catastrophe.
- Le conseil municipal a décidé de soutenir financièrement à hauteur de 100 \$ par année pour les années 2014,

2015 et 2016 la campagne « *Adoptez un béluga* ». Cette campagne vise à soutenir des travaux scientifiques de recherche effectués par des universités et des organismes sur la santé du fleuve Saint-Laurent et de toutes ses espèces aquatiques.

- Le conseiller Patrick Lamothe a été mandaté pour représenter la municipalité au Gala de l'excellence agricole Pierre-De Saurel tenu le 22 novembre dernier, auquel assistent plusieurs agriculteurs de Sainte-Anne-de-Sorel.
- Afin de faire avancer le dossier de raccordement à l'égout sanitaire des 35 résidences de l'Île d'Embarras, un mandat a été octroyé à la firme d'ingénieurs Roy Vézina et associés pour obtenir une étude préliminaire de faisabilité pour les travaux d'infrastructures suivants:
  - le prolongement du réseau d'aqueduc sur la portion non-municipalisée avec protection incendie;
  - la mise en place d'un traitement primaire réalisé sur chacun des sites (fosse septique avec voute de pompage);
  - la mise en place d'un réseau de collecte semi-collectif sous pression de faible diamètre pour l'ensemble du secteur;
  - le raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées de la municipalité.

Cette étude, au coût de 9 925 \$ avant taxes, permettra au conseil d'évaluer la faisabilité technique du projet, d'estimer les coûts de construction, les frais d'exploitation et d'entretien, ainsi que de présenter le concept auprès du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC) pour une pré-approbation.

- Le conseil a décidé de résilier son bail de location du terrain de l'Île Lacroix appartenant au gouvernement afin de se libérer de toutes responsabilités civiles, coûts d'entretien ou autres frais concernant ce territoire.
- Le personnel de la municipalité a été mandaté à consulter des professionnels afin de trouver des solutions pour améliorer l'isolation et également réduire les coûts du chauffage de l'ensemble des bâtiments municipaux.



- Suite à un appel d'offres, la municipalité a procédé à l'achat d'un tracteur utilitaire polyvalent Case Farmall 2014, avec pelle rétrocaveuse, au montant net de 63 949 \$, incluant la reprise du tracteur John Deere 2006 qui nécessitait des réparations onéreuses depuis les dernières années et de plus, n'était pas adéquat à effectuer certains gros travaux.
- Une résolution est adoptée afin de demander un certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec en vue de procéder en 2015 à une réparation majeure de la rampe de mise à l'eau située à la mairie.
- Le conseil a fait part à la MRC de Pierre-De Saurel qu'il entend se prévaloir de l'enveloppe budgétaire minimale de 3 000 \$ réservée pour Sainte-Anne-de-Sorel dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le Ministère de la Culture et des Communications et les municipalités membres de la MRC. A cet effet, un projet de confection de panneaux d'interprétation historique sera soumis. Ces panneaux seraient installés à quelques endroits stratégiques dans la municipalité.
- Afin de s'assurer une saine gestion et un suivi adéquat des finances de la municipalité, le conseil a modifié ses deux règlements suivants:
  - le « *règlement concernant la délégation de pouvoirs de dépenser* ». Le règlement précise que le conseil municipal autorise le directeur général, Maxime Dauplaise, et le chef d'équipe des travaux publics, Renald Latraverse, à effectuer ou autoriser des dépenses pour le compte de la municipalité. Ledit règlement précise également le champ de compétence auquel s'applique la délégation de pouvoirs ainsi que les montants maximum autorisés sans l'approbation du conseil. Tous les autres employés devront préalablement obtenir une autorisation avant de procéder à un achat ou une dépense pour le compte de la municipalité.
  - le « *règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* » qui mandate également le directeur général et le chef d'équipe des travaux publics à s'assurer au préalable que des crédits budgétaires sont disponibles pour effectuer des dépenses.
- Suite à une demande de soumissions pour la vérification comptable et la préparation des états financiers de la municipalité, le mandat d'audit a été octroyé à la firme FBL, société de comptables professionnels agréés, pour les années 2014 et 2015.
- Les élus de Sainte-Anne-de-Sorel ont adopté le budget pour l'année 2015 lors d'une séance spéciale tenue à cet effet le 8 décembre dernier. Le budget total équilibré est de 3 369 660 \$.
  - les taux de la taxe foncière générale demeureront les mêmes qu'en 2014: soit 0,99 \$ du 100 \$ d'évaluation, et 1,44 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels;
  - le tarif de la taxe d'eau sera le même que l'an passé, soit 77 \$ par local ou logement;
  - le tarif de compensation pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables baissera de 20 \$ (145 \$ par local ou logement).
  - le tarif pour le service d'égout sanitaire augmentera de 20 \$ (171 \$ par local ou logement) en 2015 afin de réaliser des travaux de nettoyage d'une partie des conduites principales du réseau. Ces travaux de nettoyage, qui consistent à l'enlèvement au moyen d'un siphon des résidus déposés au fond des conduites entre chaque station de pompage, n'ont jamais été faits depuis la construction du réseau en 1970. Ils seront effectués par sections de quelques kilomètres à la fois et répartis sur plusieurs années.



### MADA

Municipalité amie des aînés

Luc Latraverse responsable du dossier Municipalité Amie Des Aînés a rédigé le plan d'action 2015-2017

suite aux résultats des consultations effectuées auprès des résidents de la municipalité. Le Conseil municipal a été saisi des recommandations du comté MADA qui ont été entérinées lors de la rencontre du 1er décembre dernier. Les actions retenues visaient à modifier le contenu du journal le

Phare afin d'informer les aînés sur les décisions du conseil et les activités susceptibles de les intéresser. Au niveau des loisirs, des locaux pourraient être mis à leur disposition pour différentes activités, tels que, rencontres, jeux, lectures, etc. L'accessibilité au transport en commun, la sécurité sur le territoire de la municipalité ainsi que la disponibilité de logements accessibles aux aînés font partie des actions retenues en réponse aux préoccupations exprimées.

Les détails de la politique et du plan d'action seront disponibles et publiés au début de 2015.



- Le conseil municipal a décidé de modifier les modalités de perception des taxes en adoptant à cet effet deux décisions importantes qui aideront les familles à faible revenu:

- La taxe d'eau au compteur sera dorénavant répartie en trois versements comme l'ensemble des taxes municipales, ce qui diminuera le montant du premier versement et rendra les trois versements égaux.
- L'intérêt et la pénalité seront désormais **appliqués sur le seul versement échu**; ce qui aura pour effet de conserver votre privilège de payer les versements suivants sans intérêts si vous êtes en retard pour effectuer votre paiement.



# RAPPORT DU MAIRE 2014

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'année 2014. Tel que stipulé par l'article 955 du *Code municipal du Québec*, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption, le maire doit présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Je traiterai donc des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Il sera aussi question des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel, des orientations générales du prochain budget et des projets d'infrastructure à venir.

### ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe la firme Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers vérifiés de l'année se terminant le 31 décembre 2013, ont été déposés le 13 mai 2014. En voici les faits saillants :

#### ANNÉE 2013

(selon les états financiers)

Excédent des revenus sur les dépenses	75 060 \$
Surplus accumulé non affecté	248 097 \$
Actifs	17 245 031 \$
Passifs	7 646 039 \$

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Voici un extrait du rapport du vérificateur du 13 mai 2014 :

«Selon la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une

image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2014

Tel que stipulé dans le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014, plusieurs projets avaient été identifiés.

Voici un aperçu des réalisations accomplies et/ou en voie de réalisation dans les divers secteurs de la municipalité.

#### Voirie et stationnement

- Préparation des documents d'ingénierie pour la réfection d'une partie du chemin du Chenal-du-Moine;
- Abri à sel déglaçant;
- Remplacement du tracteur utilitaire polyvalent.

#### Aqueduc et égout

- Remplacement d'un panneau de contrôle de la station de pompage SP-2.

#### Loisirs et culture

- Clôture parc terrain de jeux
- Abri parc Constant-Plante

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 (résultats estimés)

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 laissent entrevoir que nous réalisons un surplus.

### ANNÉE 2014 (résultats estimés) ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

#### Revenus

- Taxes	2 924 496 \$
- Paiements tenant lieu de taxes	23 225 \$

- Services rendus	85 510 \$
- Imposition de droits	124 995 \$
- Amendes et pénalités	7 740 \$
- Intérêts	14 650 \$
- Transferts	255 660 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 436 276 \$</b>

#### Charges

- Administration générale	597 913 \$
- Sécurité publique	550 553 \$
- Transport	448 834 \$
- Hygiène du milieu	532 834 \$
- Santé et bien-être	5 290 \$
- Aménagement, urbanisme et développement	97 983 \$
- Loisirs et culture	266 533 \$
- Frais de financement	203 277 \$

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 703 134 \$</b>
----------------------	---------------------

#### Autres activités financières

- Remboursements en capital	558 219 \$
- Acquisition d'immobilisations	119 381 \$

#### Affectations

- Surplus accumulé affecté (Réserve subvention TECQ)	(76 812 \$)
--	-------------

<b>EXCÉDENT NET :</b>	<b>132 354 \$</b>
-----------------------	-------------------

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

L'élaboration, la présentation et l'adoption imminente du budget municipal 2015 se feront conformément à notre engagement.

Nous procéderons à l'analyse de divers scénarios devant mener à l'adoption du budget. Cet exercice incontournable nous amènera à travailler de concert avec l'administration municipale afin de faire des choix responsables et éclairés qui iront dans le sens de nos priorités et de notre désir d'œuvrer au mieux-être des résidents de Sainte-Anne-de-Sorel.



**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, la réglementation relative au traitement des élus vient en préciser les balises. Chaque conseiller reçoit un salaire de base de 5 704,62 \$ et une allocation de 2 852,30 \$. Le maire reçoit quant à lui un salaire de 17 112,56 \$ et une allocation de 8 556,32 \$, auxquels s'ajoute une rémunération de la MRC de 8 444,88 \$.

**LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$**

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose

au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Je dépose également la liste de tous les contrats octroyés depuis la séance de novembre 2013 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**CONCLUSION**

Je tiens ici à remercier les membres de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement je suis

convaincu que vous avez à cœur de bien servir la population de Sainte-Anne-de-Sorel, mais vous le faites aussi avec professionnalisme, diligence et respect.

Finalement, j'invite les citoyens à participer en grand nombre à la séance extraordinaire prévue le 8 décembre 2014 à 19 h afin de connaître les orientations budgétaires pour l'année 2015.

Merci et bonne fin de soirée !

Le maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel,

*Michel Péloquin*

**LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2013**

**(Conformément à l'article 955 du Code municipal)**

**Ville de Sorel-Tracy**

Protection incendies	307 246 \$
Entente loisirs	148 647 \$

**Great-West, compagnie d'assurances**

Assurance collective	41 511 \$
----------------------	-----------

**La Capitale, compagnie d'assurances**

Assurance collective	36 430 \$
----------------------	-----------

**9101-0348 Québec inc.  
Excavation M.D.Y. inc.**

Déneigement des rues	83 817 \$
----------------------	-----------

**Compass Minerals Canada Corp.**

Sel à déglçage	30 341 \$
----------------	-----------

**Groupe Ultima inc.**

Assurances générales	30 455 \$
----------------------	-----------

**Sûreté du Québec**

Service de police	209 542 \$
-------------------	------------

**Tessier Récré-Parc inc.**

Abri parc Constant-Plante	55 239 \$
---------------------------	-----------

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

— Période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014 —

Michel Péloquin :

Maire	total : 25 668,88 \$	17 112,56 \$ salaire	8 556,32 \$ allocation
-------	----------------------	----------------------	------------------------

Marie-France Bergeron :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

Patrick Lamothe :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

Luc Latraverse :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

Diane Leduc :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

Pierre Pontbriand :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

Roger Soulières :

Conseiller	total : 8 556,92 \$	5 704,62 \$ salaire	2 852,30 \$ allocation
------------	---------------------	---------------------	------------------------

**RÉMUNÉRATION DU MAIRE À LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

— Période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014 —

Michel Péloquin :

Maire	total : 8 444,88 \$	5 629,92 \$ salaire	2 814,96 \$ allocation
-------	---------------------	---------------------	------------------------

(salaire de 466,06 \$ + 233,03 \$ allocation = 699,09 \$ par mois – novembre et décembre 2013)

(salaire de 469,78 \$ + 234,89 \$ allocation = 704,67 \$ par mois – janvier à octobre 2014)



**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - 2015**

REVENUS	2015	2014	ÉCART	%
Taxes sur la valeur foncière	2 287 076	2 295 597	(8 521)	(0,3)
Taxes sur une autre base	644 106	648 565	(4 459)	(0,6)
Autres sources de revenus	438 478	244 121	194 357	79,6
	3 369 660	3 188 283	181 377	5,7

**DÉPENSES**

Administration générale	648 149	593 634	54 515	9,2
Sécurité publique	563 426	592 750	(29 324)	(4,9)
Transport - voirie	387 373	467 882	(80 509)	(17,2)
Hygiène du milieu	591 566	569 494	22 072	3,9
Santé et Bien-être	5 290	5 290	0	0
Urbanisme, amén. et dev.	124 510	112 355	12 155	10,8
Loisirs et culture	273 538	264 548	8 990	3,3
Frais de financement	189 000	203 573	(14 573)	(7,2)
	2 782 852	2 809 526	(26 674)	(0,9)

**AUTRES ACTIVITÉS**

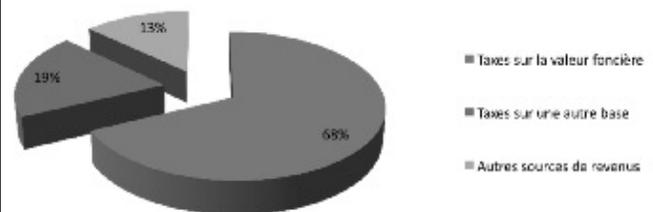
Remboursement de la dette à long terme	466 724	367 725	98 999	26,9
Affectations				
- investissement	120 084	87 844	32 240	36,7
- surplus/réserve		(76 812)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 369 660</b>	<b>3 188 283</b>	<b>181 277</b>	<b>5,7</b>

**TABLEAU DES DÉPENSES ÉVOLUTIVES DES DIFFÉRENTS PALIERS EXTERNES À LA MUNICIPALITÉ**

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015
Quote part - MRC	89 134	94 522	102 842	98 345	99 245
Rôle d'évaluation	33 497	92 966	31 000	41 000	110 500
Sûreté du Québec	172 218	195 356	214 196	210 000	207 671
Incendie	250 000	274 578	350 000	350 000	325 000
Transport adapté	6 550	12 144	12 234	11 787	13 547
RIARY	116 279	112 831	96 302	89 460	105 628

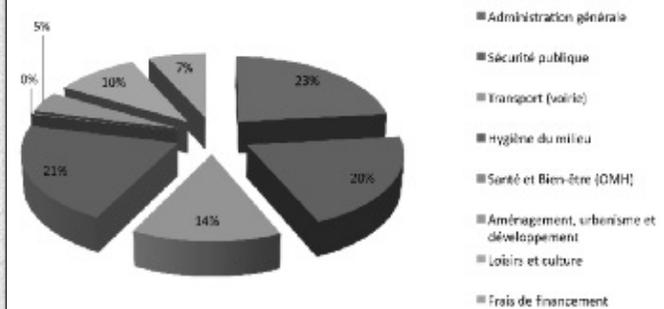
ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015
RAE	68 128	75 420	77 683	76 335	76 335
OMH	10 000	6 560	6 560	5 290	5 290
CLD	37 390	36 015	37 815	34 005	34 005
Supra Local	12 400	12 500	12 925	11 200	11 200
Accès-Loisirs	130 000	167 800	180 000	148 647	150 475
<b>Total</b>	<b>925 596</b>	<b>1 080 692</b>	<b>1 121 557</b>	<b>1 076 069</b>	<b>1 138 896</b>
%		+16,7%	+3,8%	-4,0%	+5,8%

**Répartition des revenus 2015**



Taxes sur la valeur foncière	2 287 076,00 \$	68%
Taxes sur une autre base	644 106,00 \$	19%
Autres sources de revenus	438 478,00 \$	13%
<b>Total</b>	<b>3 369 660,00 \$</b>	

**Répartition des dépenses 2015**



Administration générale	648 149,00 \$	23%
Sécurité publique	563 426,00 \$	20%
Transport (voirie)	387 373,00 \$	14%
Hygiène du milieu	591 566,00 \$	21%
Santé et Bien-être (OMH)	5 290,00 \$	- - -
Aménagement, urbanisme et développement	124 510,00 \$	5%
Accès-Loisirs	273 538,00 \$	10%
Frais de financement	189 000,00 \$	7%
<b>Total</b>	<b>2 782 852,00 \$</b>	



## VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Toute personne résidant sur le chemin du Chenal-du-Moine entre les numéros civique 2141 et 3000 peut obtenir une vignette de stationnement. Le nombre de vignettes qui peuvent être émises par unité d'habitation est limité à deux.

La vignette n'est valide que pour la zone identifiée au moyen des panneaux de signalisation.

Elle est valide pour 2 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Il n'y a aucun frais exigible pour l'obtention d'une vignette.

Les vignettes amovibles de stationnement sont destinées à l'**usage exclusif** des résidents de la zone et de leurs invités.



### Obtention d'une vignette

Pour obtenir une vignette, le requérant doit se présenter au bureau municipal, fournir les renseignements suivants et apposer sa signature sur le formulaire fourni par la Municipalité :

- pièce d'identité valide avec adresse ex. : le permis de conduire;
- une preuve démontrant qu'il est résidant d'une zone identifiée par le règlement;

**Renseignements: 450 742-1616**

### Installation

Toute vignette doit être affichée de façon à être parfaitement visible et lisible dans son entier de l'extérieur. Elle doit être suspendue au rétroviseur ou déposée sur le tableau de bord, côté conducteur.

### Zone visée

Sur le chemin du Chenal-du-Moine du côté nord, à partir du numéro civique 2141 direction est, et jusqu'à l'est du numéro civique 3000.

### (Règlement no RM-330-A-1 relatif au stationnement)

« À noter, toute vignette émise demeure la propriété de la Municipalité et doit lui être remise sur demande à cet effet. Le requérant est responsable de l'utilisation de toute vignette émise à sa demande.

Quiconque fait une fausse déclaration en vue d'obtenir une vignette en vertu du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende, en plus des frais. »

## TRAVAUX PUBLICS

Vous avez reçu la visite d'un employé qui est allé prendre la lecture de votre compteur d'eau au cours des dernières semaines. Ce travail est effectué avant la fin de l'année et apparaîtra à votre compte de taxes pour l'année 2015. Si vous étiez absent au cours de cette période, vous êtes invités à communiquer avec le bureau de la municipalité afin de fournir le relevé de votre compteur. En l'absence de cette information, votre consommation d'eau sera évaluée de façon provisoire en tenant compte de la moyenne des dernières années.

Les employés ont procédé à la pose des panneaux de signalisation pour les limites de vitesse et le stationnement dans les différentes rues de la municipalité. Une cinquantaine d'affiches ont été changées avec la pose de nouveaux poteaux dans certains cas.

Nous avons amorcé le nettoyage des conduites d'égout, afin de prévenir le blocage et le refoulement. Une première phase a été réalisée à partir du pont de l'Ile-d'Embaras.

Ce nettoyage sera complété par étapes sur une période de trois ans pour l'ensemble du réseau de la municipalité. Au cours des dernières semaines, les employés ont de plus procédé au nettoyage des regards d'égout.

Aussi, le personnel a débuté les travaux d'entretien de nos édifices. Ils ont posé les revêtements extérieurs de la remise adjacente aux bureaux de la mairie, ainsi que celui de du bâtiment abritant les contrôles des jets d'eau. La toiture des bureaux de la mairie a été refaite par un entrepreneur spécialisé suite à une demande de soumissions.

Au cours des trois derniers mois, des travaux d'asphaltage ont été réalisés dans les différentes rues de la municipalité ainsi que le nettoyage à l'aide du balai motorisé afin de prévenir les obstructions de nos regards d'égout. Les arbustes ont aussi été taillés pour l'hiver. Nous prévoyons procéder à un réaménagement des arbustes dans nos espaces verts le printemps prochain. Un abri (dôme) pour l'entreposage du sel de déglacage des rues a été installé sur le terrain du garage municipal. Les employés ont aussi répondu à une dizaine d'appels d'urgence relativement aux conduites d'égout ou d'aqueduc.

## RETRAITE DE GÉRALD TREMBLAY



Monsieur Gérald Tremblay, employé de la municipalité affecté aux travaux publics, nous informait au mois d'octobre dernier de son intention de prendre sa retraite

le 31 décembre 2014. Monsieur Tremblay est à l'emploi de la municipalité depuis le 3 octobre 1990. Le Conseil et les employés de la municipalité souligneront ses 24 ans de bons et loyaux services avant son départ à la retraite. Nous lui souhaitons de réaliser tous les projets qui lui tiennent à cœur en présence de sa famille et ses amis.



## VOS ANIMAUX

### SERVICE DE CONTRÔLE CANIN DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

**POUR SIGNALER UN CHIEN TROUVÉ OU UN CHIEN PERDU :**  
**Composer 450 746-9683 ou 450 742-1616 pour rejoindre le contrôle canin.**

Tout résident de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit se procurer un médaillon 2015 au coût de 20 \$, disponible au bureau municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.





## FÊTES ET ACTIVITÉS



### HALLOWEEN

Les conseillers Patrick Lamothe et Pierre Pontbriand ont circulé en voiture sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel pour remettre des friandises aux enfants lors de la soirée de l'Halloween.

À l'an prochain !

### FERMETURE DES RAMPES DE MISE À L'EAU EN PÉRIODE HIVERNALE

Sainte-Anne-de-Sorel, 03 décembre 2014 – Conséquence de plusieurs plaintes, les utilisateurs des rampes de mise à l'eau situées au bureau municipal ne pourront plus utiliser les rampes de mise à l'eau municipales lors de la prochaine période hivernale afin d'accéder au chenal-du-Moine. La fermeture résulte du fait que par le passé plusieurs personnes ont utilisé les rampes pour descendre des cabanes à pêche, du bois, des blocs de ciment et plusieurs autres objets hétéroclites sur le chenal-du-Moine, obligeant ainsi la municipalité à composer avec des événements nuisant à l'environnement ainsi qu'au maintien de la paix et du bon ordre. Dans cette optique, et afin de ne pas être responsable d'actions nuisibles causées

## 3<sup>E</sup> ÉDITION - FÊTES DES NEIGES

Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition de la *Fête des neiges* qui se déroulera le **samedi 7 février 2015** (remis au lendemain en cas de mauvais temps) au Centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, des activités physiques hivernales de plein air en famille se tiendront tout l'après-midi de **13 h à 16 h**.



### Patinage, glissade et bien plus!

Lors de cette *Fête des neiges*, il y aura de l'animation, de la musique, du chocolat chaud, des guimauves sur feu de camp et d'autres surprises vous attendent...



par des tiers ayant utilisé des voies d'accès municipales, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a pris la décision de fermer complètement tout accès au chenal-du-Moine via ses espaces publics et les rampes de mise à l'eau de la municipalité. **Il est de plus entendu qu'aucune cabane à pêche ne sera tolérée dans le**

**stationnement** situé à la mairie au 1685 chemin du Chenal-du-Moine.

La municipalité rappelle aux pêcheurs sur la glace, qu'ils le font à leurs propres risques. Nous leur demandons de garder l'environnement propre en rapportant leurs déchets et en les disposant à bon escient.

## LOISIRS D'HIVER

### GLISSADE AUX LOISIRS

La glissade hivernale éclairée sera en fonction dès que la température le permettra sur le terrain des loisirs au centre Germaine situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

*Nous attendons les enfants en grand nombre!*

### PATINAGE

La municipalité vous offre deux patinoires pour la saison hivernale.

Dès que la température le permettra, il nous fera plaisir d'ouvrir les patinoires extérieures situées au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

- Un anneau de glace est réservé exclusivement au patin libre.
- L'autre est consacrée au hockey

*N.-B. Il est dorénavant **OBLIGATOIRE** de porter un équipement de protection (casque) pour les utilisateurs jouant au hockey.*

### HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au vendredi : 18 h à 21 h

Journées pédagogiques : 10 h à 21 h

Les samedis et dimanches : 11 h à 21 h

N.-B. Le chalet d'accueil situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine sera ouvert :

Le 24 décembre 2014 de 10 h à 17 h

Le 31 décembre 2014 de 10 h à 17 h

**Le chalet d'accueil sera fermé :** le 25 décembre 2014 ainsi que le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2015.



## SECTEUR AGRICOLE



Le 22 novembre dernier avait lieu le Gala de l'excellence agricole Pierre-de-Saurel afin de souligner la contribution des principaux intervenants au développement économique agricole régional. Au cours de ce gala une bourse d'accompagnement de la *relève agricole* d'une valeur de 10 000 \$ a été remise à Alexandra Paquin, résidente de Sainte-Anne-de-Sorel et propriétaire des Jardins d'Alexandra, qui se spécialise dans la production de petits légumes destinés aux restaurateurs et détaillants de la région.

Un autre prix a été remis à la Ferme Jean-Marie Paul désignée *Ferme ancestrale 2014*. Cette ferme est présentement exploitée par les fils de Jean-Marie Paul : Benoît et Clément descendants de la onzième génération de cette famille à occuper cette terre.



### CONSEILS DE PRÉVENTION À L'APPROCHE DE VOS SORTIES DES FÊTES

#### Prévenez le cambriolage de votre résidence

Au Québec, une maison ou un appartement est visité par les voleurs toutes les quatre minutes et, dans la majorité des cas, deux à trois minutes leur suffisent pour s'y introduire. Voici quelques précautions à prendre pour éviter de vous faire cambrioler :

- Munissez vos portes de serrures sécuritaires et verrouillez-les.
- Verrouillez toutes vos fenêtres, sans oublier celles du sous-sol, avant de quitter la maison.
- Essayez de dégager, dans la mesure du possible, toutes les portes et fenêtres de tout objet (clôture, arbuste, etc.) qui mettrait les voleurs à l'abri des regards.
- Évitez de garder d'importantes sommes d'argent à la maison et rangez vos bijoux dans des endroits inhabituels.
- Protégez vos portes et fenêtres à glissière

en installant des chevilles de sécurité dans les rainures.

- Installez des grillages métalliques fixes au moyen de vis à sens unique pour protéger les fenêtres du sous-sol.
- Installez un judas (œil magique) sur votre porte plutôt qu'un verrou à chaîne; cela vous permettra de vérifier de façon sécuritaire l'identité de la personne qui frappera.

Source: [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

**Lucie Poirier**, sergente  
Coordonnatrice et responsable des relations avec la communauté  
Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel.  
Bureau : 450-743-7947 #111



#### SERVICE OFFERT

La MRC Pierre-De Saurel, incluant la municipalité de Sainte-Anne de Sorel, a été frappée par le constat que trop de ses

citoyens n'ont pas su trouver l'aide dont ils avaient besoin à temps.

Le Centre de Prévention du suicide Pierre-De Saurel vous présentera la gamme des services et activités qui sont offerts dans notre région pour aider les personnes de votre entourage et vous-même. Cette activité d'information est prévue pour lundi le 26 janvier 2015, dans la salle d'audience du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel à 19h30 situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3

Les gens confrontés à des difficultés importantes sont quelques fois persuadés qu'il n'existe aucune solution à leurs problèmes. Mais dans les faits, lorsqu'ils en parlent avec quelqu'un de confiance, ils arrivent à envisager des solutions et à changer leurs perceptions.

**Nous vous rappelons que si vous avez des inquiétudes pour un proche, ou si vous-même vivez une période difficile : Appelez au Centre de prévention du suicide Pierre-De Saurel au 450-746-0303 ou au 1 866-APPELLE (277-3553). Des professionnels vous guideront vers les actions à poser.**



### NOUVELLES DE VOTRE ÉGLISE EN CETTE PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES



J'ai le plaisir de vous adresser quelques mots en cette belle période du temps des Fêtes pour vous donner des nouvelles de votre église. Que vous soyez pratiquant ou pas, vous ne pouvez pas rester indifférent à l'église de notre village. Comme vous le savez déjà, la fréquentation des églises catholiques a considérablement diminué ces dernières années, entraînant du même coup la fermeture de plusieurs lieux de culte dans les divers diocèses du Québec. Plusieurs municipalités doivent se résigner à devoir fermer ou démolir leurs églises faute d'argent pour les réparer et les entretenir. Plusieurs de ces bâtiments sont une richesse patrimoniale qui disparaît des décors des municipalités laissant un grand vide à la communauté.

Heureusement, à Sainte-Anne-de-Sorel, des bénévoles travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs années pour s'assurer d'obtenir les fonds nécessaires pour garder ouverte notre église.

La première campagne de financement qui a débuté en septembre 2011 pour les réparations majeures urgentes de l'église a été un succès. En trois ans, nous

avons amassé à ce jour la somme totale de 105 754,50 \$ dollars, ce qui nous a permis d'obtenir deux subventions du Conseil du patrimoine du Québec totalisant 207 900 \$ dollars. Ces sommes d'argent ont servi à la restauration des murs de maçonnerie, la réparation de la tôlerie, de la fondation, de la structure du bâtiment et celle du clocher, de la toiture incluant les solins et les corniches, ainsi que des travaux de ventilation à l'entree.

Dans un avenir rapproché, nous devons songer à la réfection des murs intérieurs de l'église ainsi qu'à la restauration de nos précieuses fresques du célèbre peintre québécois, Suzor Côté.

De plus, nous sommes actuellement à remplacer le vieil orgue à tuyaux qui ne fonctionnait plus depuis très longtemps. Notre directeur musical, monsieur Philippe Bélanger, grâce à ses contacts dans le milieu artistique, a obtenu d'un couple de Gatineau en cadeau un bijou d'instrument pour notre église. **Nous espérons que vous serez des nôtres le 24 décembre à 19 h** pour entendre la magie des sons qui sortiront de ces tuyaux. Notre église est renommée pour la qualité de son acoustique. Monsieur

Bélanger, un organiste émérite et reconnu pour son amour de la facture d'orgue sera accompagné de la cantatrice, madame Louise Marcotte, ainsi que par les charmantes voix de mesdames Dominique Moquin et Lucie Simard. Une célébration de Noël que vous n'oublierez pas de sitôt.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont donné généreusement à notre première campagne de financement pour les réparations de l'église ainsi que les personnes qui viennent régulièrement nous porter des vêtements et divers articles pour alimenter notre bazar, ce qui nous permet de faire face à nos obligations financières durant l'année.

Les membres du conseil de la fabrique ainsi que tous les bénévoles de l'église s'unissent à moi pour vous souhaiter que la magie de la fête de Noël (la naissance du Christ) transforme vos foyers en un havre de paix où régneront le bonheur et la gaieté en cette période de rapprochement avec vos familles et amis.

**Daniel Beaulieu**  
Président de la fabrique  
de Sainte-Anne-de-Sorel

# INFORMATIONS À CONSERVER

## COMMENT NOUS JOINDRE :

URGENCE : POLICE-FEU-AMBULANCE	9-1-1
INFO-SANTÉ	8-1-1
CENTRE ANTI-POISON :	1-800-463-5060
HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE SOREL	450-746-6000
C.L.S.C.	450-746-4545

## URGENCE :

(En dehors des heures normales de bureau)

VOIRIE (soir et fin de semaine)	<b>310-4141</b> (sans code régional)
ÉLECTRICITÉ – PANNES URGENCE	1-800-790-2424
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	
-PLAINTES	<b>310-4141</b>
-ADMINISTRATION	450-743-7947
INFO-CRIME	1-800-711-1800
S.O.S. BRACONNAGE	1-800-463-2191
INCENDIES ADMINISTRATION	450-780-5600

## SAINTE-ANNE-DE-SOREL

ADMINISTRATION / TRAVAUX-PUBLICS	
VOIRIE / PERMIS-URBANISME	450-742-1616
CONTRÔLEUR CANIN	450-746-9683
CONTRÔLE DES ORDURES (MRC)	450-743-2703
CHALET DES LOISIRS	450-742-1608
MAISON DES JEUNES	450-742-1758

ÉCOLE SAINTE-ANNE-LES-ÎLES	450-746-4575
ÉGLISE	450-743-7424
PRESBYTÈRE SAINT-PIERRE	450-743-7909
H.L.M. (Mme Lemay, directrice)	450-743-4760
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL	450-746-7827
MAISON DU MARAIS	450-742-5716
CAMPING DU CHENAL-DU-MOINE	450 742-3113

MICHEL PÉLOQUIN, MAIRE	450-743-3287 450-494-1612 (cell.)
PIERRE PONTBRIAND, DISTRICT 1	450-742-9376
MARIE-FRANCE BERGERON, D.2	450-746-1999
DIANE LEDUC, DISTRICT 3	450-742-1074
LUC LATRAVERSE, DISTRICT 4	450-855-1965
ROGER SOULIÈRES, DISTRICT 5	450-742-7246
PATRICK LAMOTHE, DISTRICT 6	450-855-3128

## SITUATION D'URGENCE

### Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à :

Composer le : **310-4141** (sans code régional) afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.



## TARIFS ET FORMATS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL



1/8 de page	50 \$ par parution + tx
1/4 de page	85 \$ par parution + tx
1/2 de page	165 \$ par parution + tx

L'atelier Boutique  
les Coutures  
**Sophie Benoit**  
· réparations de tout genre  
· confection de vêtements sur mesure  
· rideaux, housses et plus encore  
33, rue Milette, Sainte-Anne-de-Sorel  
450.855.1317

Post...  
Il y a une  
place pour  
votre annonce

**ici!**

Pour informations: **450 742-1616**

